



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 28/12/2020

COVID-19

Autorisation d'ouverture des commerces les 4 dimanches avant Noël 2020 dans la commune de Metz

1) A compter du 28 novembre (samedi) :

- maintien du confinement et des attestations de déplacement,
- maintien du télétravail quand possible,
- maintien des interdictions de déplacement pour les rassemblements festifs, amicaux, familiaux,

Toutefois :

- possibilité de faire une sortie quotidienne pour faire une activité sportive dans un rayon de 20km et pour 3h maximum,
- offices religieux permis dans la limite de 30 personnes,
- activités extrascolaires permises,
- ouverture de tous les commerces (8m² par personne) et services à domicile jusqu'à 21h (quid du black friday?),
- bibliothèques ouvertes.

2) A compter du 15 décembre si nous n'avons pas plus de 5000 contaminations par jour et si le nombre de personnes en réanimation tourne autour de 2500 à 3000 :

- levée du confinement,
- réouverture des cinémas, théâtres, musées,
- accueil en salles d'enfants pour les vacances (centre aéré?),

Toutefois :

- couvre-feu tous les jours de 21h à 7h,

- limitations des activités qui entraînent des rassemblements, en particulier si cela entraîne un retrait du masque (je pense au mariages par exemple),
- bars, restaurants, discothèques, salles de sport, parcs d'attraction toujours fermés, concertation en cours pour les stations de ski mais c'est mal parti,

Noël : Noël en famille possible, pas de couvre-feu les 24 et 31 décembre (mais interdiction toutefois des rassemblements sur la voie publique, donc pas de feu d'artifice).

Toutefois, éviter d'être trop nombreux pour les fêtes de Noël, porter le masque le plus possible même chez soi lorsqu'on reçoit des amis ou familles avec qui on ne vit pas, aérer les pièces...

3) 20 janvier, si les conditions sanitaires le permettent :

- ouverture des salles de sport, restaurants (quid des bars et discothèques?), lycées (université début février).

4) Tester, tracer, isoler, soigner :

- atteindre l'objectif d'un délai de 24h entre la demande de test et le résultat,
- utiliser au maximum l'AppliTous AntiCovid (10 millions de personnes déjà),
- engager un débat au parlement pour rendre obligatoire l'isolement si on est testé positif,

VACCINS : au plus tôt fin décembre/début janvier avec priorité pour les personnes âgées et fragiles, ne sera pas rendu obligatoire, mise en place d'un comité scientifique et d'un comité de citoyens pour le suivi de la vaccination.

5) Aides économiques (j'ai moins suivi) :

Poursuite des aides actuelles avec :

- 150 euros de plus pour les personnes au RSA, jeunes de moins de 25 ans touchant les allocations, boursiers,
- pour les structures restant encore fermées jusqu'en janvier : versement de 20% du chiffre d'affaire de 2019, si plus avantageux que les 10000 euros du fond de solidarité.
- plan "Un jeune Une solution".

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle